

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe  
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - RENAUT Delphine

Absent : M. LARBAOUI Julien

Excusés : M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno - Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine

Le conseil nomme Mme ETIENNE Annick pour être secrétaire de séance.  
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

**Comptes Administratifs 2023 / Comptabilité à Fiscalité Unique (CFU)**

**Commune :**

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2023, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

<b>Résultat antérieur :</b>	+ 166.511,14 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	+ 37.313,13 €
<b>Résultat 2023 :</b>	+ 203.824,27 €

Section d'Investissement :

<b>Résultat antérieur :</b>	+ 420.356,14 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	- 716.858,45 €
<b>Résultat 2023 :</b>	- 296.502,31€

<b>Restes à Réaliser Dépenses :</b>	- 359.006,00 €
<b>Restes à Réaliser Recettes :</b>	+ 578.950,00 €
<b>Besoin de Financement Net :</b>	+ 76.558,31 €

**Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2024 :**

<b>Au 001 : D d'Inv</b>	<b>296.502,31 €</b>
<b>Au 1068 : R d'Inv</b>	<b>76.558,31 €</b>
<b>Au 002 : R de Fonct.</b>	<b>127.265,96 €</b>

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, et le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil a ensuite validé à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2024 (Vote : 13 pour)

**Forêt :**

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2023, le conseil municipal approuve les résultats à l'unanimité ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

<b>Résultat antérieur :</b>	+ 222.073,99 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	+ 9.161,84 €

<b>Résultat 2023 :</b>	<b>+ 231.235,83 €</b>
------------------------	-----------------------

Section d'Investissement :

<b>Résultat antérieur :</b>	<b>+ 4.460,10 €</b>
-----------------------------	---------------------

<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>0,00 €</b>
---------------------------------	---------------

<b>Résultat 2023 :</b>	<b>+ 4.460,10 €</b>
------------------------	---------------------

**Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2024 :**

<b>Au 001 : R d'Investissement</b>	<b>4.460,10 €</b>
------------------------------------	-------------------

<b>Au 002 : R de Fonctionnement</b>	<b>231.235,83 €</b>
-------------------------------------	---------------------

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité (13 pour) l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2024.

**VOTE DES TAXES LOCALES 2024**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes locales pour 2024 :

Taxe Foncière Bâtie : 38,95 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 25,73 %

Taxe d'Habitation : 28,68 %

Soit un total de 236.266 € à percevoir, dont 43.567 € de FNGIR.

**SUBVENTIONS 2024**

- Fonds de Solidarité Logement : 100 €
- Souvenir Français : 50 €
- ADMR Liffol le Grand : 100 €.

**DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION FRESQUE**

M. le Maire soumet au conseil le devis de réfection du crépi du mur et une proposition de dessin pour une nouvelle fresque. L'ensemble est estimé à 30.575 € HT. Après délibération, le conseil sollicite toutes les aides mobilisables afin de proposer une nouvelle image de l'entrée de notre département.

**AVENANT TRAVAUX EXTENSION ECOLE POUR CREATION PERISCOLAIRE**

M. le Maire soumet un avenant du lot 1 FERRY pour la création du périscolaire/cantine. Suite à la reprise des enrobés sur le devant de l'école, un supplément de 25 m2 doit être réalisé. Le coût est de 3.070 € HT. A ajouter à cela, le marquage au sol qui sera fait par l'Ets AXIMUM pour la somme de 1.095 € HT. Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ces chiffres.

**TARIF REMUNERATION Bafa CLSH**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération de Emilien GOMES et Lou-Ella PERREY, titulaire du Bafa à un forfait 45 € brut/ jour pour la période du 5 au 23 août 2024 pour le centre aéré.

**DEVIS ENTRETIEN ESPACES VERTS ET BALAYAGES RUES**

Le conseil municipal valide à l'unanimité les devis suivants pour 2024 :

- Ets PERREY FRERES pour la tonte : 6.234,90 € TTC
- Ets PERREY FRERES pour l'entretien des espaces verts : 5.286,41 € TTC
- Ets ACMD pour le balayage des rues : 279,32 € TTC / passage pour 4 passages/an.

**CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ELECTRICITE DES VOSGES POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

M. le Maire propose au conseil que, pour obtenir les certificats d'économie d'énergie suite aux travaux de rénovation thermique de l'école, il serait intéressant de passer une convention avec le SDEV pour leur déléguer le travail. En effet, ces déclarations sont fastidieuses et complexes. Le SDEV a le personnel compétent pour le faire. Pour leur prestation, le SDEV demande 20 % du montant perçu.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention.

#### **PERSONNEL : Modification grade BAFD Peri**

M. le Maire informe le conseil que la délibération prise pour le poste de responsable du périscolaire est erronée. Le grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) est réservé aux agents fonctionnaires en cas d'avancement de grade. Le Centre de Gestion demande à rectifier la délibération du 29/07/2022.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le grade en adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon) et donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant relatif avec Mme CLAUDE Audrey (M. CLAUDE n'a pas pris part au vote).

#### **PERSONNEL : Augmentation des heures du secrétariat de mairie**

M. le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de 2 heures les horaires du secrétariat de mairie qui est actuellement à 25 h / semaine. En effet, la dématérialisation, les travaux conséquents engagés, le centre aéré, les appels téléphoniques, l'accueil du public pour les aider dans la dématérialisation, ... demande plus du temps.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2024.

#### **PERSONNEL : Projet BAFD ATSEM**

Mme GILLOT Corinne a demandé à faire valoir son droit au CPF (Compte pour Formation). Elle a décidé de passer son BAFD (directeur de centre de loisirs). Cependant le CPF ne fonctionne pas pour cette formation.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui faire passer cette formation. Une aide financière sera sollicitée auprès de la CAF à hauteur de 60%.

Mme GILLOT passera son stage pratique au centre aéré du 5 au 23 août 2023. Le conseil municipal fixe sa rémunération pour ce stage à 60 € /jour.

#### **PERSONNEL : Participation de la commune d'Harréville les Chanteurs pour formation**

M. le Maire indique au conseil municipal que M. JACQUES David est allé en formation bûcheronnage une semaine, courant février 2024. Le coût de la formation est de 800 €. Comme vu avec Harréville-les-Chanteurs, la formation est prise en charge pour moitié. Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour titrer la somme de 400 € à la commune d'Harréville.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de rembourser à M. JACQUES les frais de repas occasionnés lors de cette formation pour la somme de 38,45 €.

#### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

##### **Budget Primitif 2024 Commune**

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2024 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 735.676,96 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 1.325.812,31 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

##### **Budget Primitif 2024 Bois et Forêts**

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2024 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 287.135,83 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 24.460,10 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

#### **Divers :**

- Remplacement fenêtre secrétariat de mairie : M. le Maire informe que le moteur du volet-roulant ne fonctionne plus. Un devis a été demandé et se chiffre à 400 €. M. le Maire propose de changer la fenêtre qui n'est plus étanche et la remplacer par une fenêtre PVC couleur bois en incluant le volet-roulant. Le conseil accepte à l'unanimité et donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'offre la plus intéressante.

- Composteur collectif pour déchets alimentaires : M. le Maire informe le conseil municipal que la CCOV propose la mise à disposition d'un composteur collectif pour les déchets alimentaires (type épluchures, fleurs fanées, restes de repas sauf viande et poisson, coquilles d'œufs ...). Le collecteur sera situé, rue de la Gare le long de la voie qui longe la ligne de chemin de fer.
- 8 mai : Après la cérémonie, un apéritif sera servi à la salle polyvalente. Les conseillers sont invités à préparer les petits-fours.
- 14 Juillet : M. le Maire soumet au conseil la proposition de la Sté PREVOT de Nogent pour le feu d'artifice du 14 juillet 2024. Après délibération, le conseil choisit le feu n° 9 avec un surplus pour le final : coût 3.083 €.

Séance levée à 23 heures 15.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 16 Avril 2023.

Le Maire,  
Bruno ORY

